

L' « ancien prêtre »

Il se trouve que j'ai en tête quelques images de Bernard Preynat au temps de sa splendeur, quand nous appartenions au même presbyterium... Difficile de rester indifférent à l'actualité judiciaire qui le concerne...

Si l'un de mes enfants, ce qu'à Dieu ne plaise, commettait un jour un crime, il me serait difficile d'en parler comme de mon ex-fils ou mon ancienne fille ! Même brisé, accablé de honte et de regrets, il me faudrait assumer ce drame familial, m'interroger sur ma responsabilité éventuelle, sur la « santé » de ma famille, sur ce que j'ai fait ou n'ai pas fait en son temps... J'ai en tout cas été témoin, dans l'univers carcéral, d'admirables constances de parents dans l'amour qu'ils ont porté jusqu'au bout à un fils criminel...

L'institution catholique, que le message évangélique qu'elle entend porter comme son Droit Canon devraient amener à maintenir un lien fraternel avec un prêtre criminel, s'autorise pourtant à le laisser tomber. Bernard Preynat, dont la « réussite » applaudie pendant de longues années, aurait mis des complexes à n'importe lequel de ses modestes confrères lyonnais, est désormais un « ancien prêtre ». Pas question d'entonner bruyamment le refrain : « Il est des nôtres ! », puisqu'il ne correspond pas à l'image que l'on veut donner d'une corporation dont le psychisme collectif est celui d'un ensemble « à part », au-dessus des viles contingences du commun des mortels. Il est donc hors sujet pour l'institution catholique de questionner le bien-fondé du sacro-saint célibat sacerdotal et l'impasse faite sur la vie affective et sexuelle des candidats aux services ecclésiastiques. Preynat a ébranlé sérieusement le mythe. Pas question donc de le faire apparaître comme prêtre. Il ne l'est plus. « Circulez, y'a rien à voir ! ».

Je partage pour une part la remarque de Me Boudot, un avocat de la partie civile : « Si l'on ne vous punit pas, si l'on ne vous exclut pas, si l'on vous laisse en contact d'enfants, si l'on vous promeut doyen, c'est bien que ce que vous avez fait, ce n'est pas si grave. »

Mais je pense plus profondément que la clé se trouve dans l'**image** du corps sacerdotal que l'institution entend maintenir : rien n'est grave, tant que ce n'est pas su et que cette image n'est pas écornée ! Ceux et celles qui parmi nous ont assumé un choix affectif et familial – qui n'a pourtant rien d'un crime ! – le savent. C'est quand il est rendu public que les limites de la fraternité apparaissent.

Ensuite, en toute charité, haro sur le baudet !

Et tant pis si le baudet manque de foin sur ses vieux jours...

Jean Desfonds

"PS - Mon ami Jean Doussal me souffle cette remarque complémentaire : l'honneur de la justice civile est aussi celle du contradictoire que la culture du secret a banni dans l'Église catholique. Le journaliste de La Croix rapporte ainsi ce contradictoire : Me Doyez, avocat de Bernard Preynat appelle à ce que ce procès soit utile et « *persuade tous ceux qui ont de tels penchants de se soigner* ». Pour finir, il insiste sur la solitude de Bernard Preynat. Sur le rôle que la confession a pu jouer, le

confortant dans l'idée qu'une réponse lui avait été donnée. Et conjure le tribunal d'apporter une réponse qui le remette « *dans la communauté des hommes, à la place que l'on occupe quand on a 75 ans et que l'on est malade* ». Il conclut : « *N'est-ce pas la base de cette religion : le devoir envers ceux qui sont dans le péché de les rattraper et de les remettre dans le droit chemin* »